

<b><u>EMULSION</u></b> <b><u>DE REPANDAGE</u></b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> <b>Version N°5</b> <span style="float: right;"><b>Page 1 / 13</b></span> <b>Révision du 31 / 08 / 06</b> <span style="float: right;"><b>Edition du 31 Août 2006</b></span>
	<b>EMULSION ROUTIERE DE BITUME</b> <b>ECR 60-65-69%</b>  Modèle SFERB-BNPé/P04/GE2 : conforme à la Directive 91/155, modifié par les Directives 2001/58/CE, 2001/59/CE et 2001/60/CE et transposé en droit français

## 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE OU ENTREPRISE RESPONSABLE DE SA MISE SUR LE MARCHE

### 1-1 Identification de la préparation

Nom du produit

**EMULSION ROUTIERE DE BITUME**

### 1-2 Utilisation de la préparation

Liant hydrocarboné employé pour la construction et l'entretien des chaussées et notamment la réalisation d'enduits superficiels, couches d'accrochage, de cure ou de scellement.

### 1-3 Identification de la société / entreprise

- Nom / Raison sociale      SARL C3L
- Adresse                      rue de Mélou – Z.I. de Mélou – 81107 CASTRES Cedex
- Téléphone                    05.63.59.31.30
- Télécopie                     05.63.59.47.84

### 1-4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA : 01 45 42 59 59

CENTRES ANTI POISONS

01 40 05 48 48 Hôpital Fernand Vidal, 200, rue du Fg St DENIS - 75010 PARIS

04 72 11 69 11 Centre anti-poison, 162, Avenue Lacassagne, bâtiment A  
– 69424 LYON cedex 03

04 91 75 25 25 Hôpital Salvator, 249, Bd Ste MARGUERITE-13009 MARSEILLE

Version n° 5

Date : 31 / 08 / 06

*Edition du 31 Août 2006*

## 2 – COMPOSITION - INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 2-1 Préparation

- Nature chimique

Emulsion aqueuse cationique de liant bitumineux.

La phase aqueuse continue contient un émulsifiant composé d'amines salifiées par l'acide chlorhydrique.

La phase dispersée est composée de bitume pur fluxé ou non.

La séparation des phases, obtenue lors de son emploi ou survenant accidentellement, s'appelle la rupture.

Le fluxant utilisé est une huile plus ou moins volatile qui peut être soit d'origine pétrolière, soit d'origine végétale.

### 2-2 Information sur les composants

#### 2-2-1

#### **Fluxant d'origine pétrolière.**

- Nom générique

Distillats légers. (pétrole), hydrotraités N° CAS : 64742-47-8  
N° EINECS : 265-149-8

- Symboles de classification CEE des substances dangereuses : Xn Nocif
- Phrases de risque : R 65, R 66
- Gamme de concentration

C > 1%, dans la préparation EMULSION ROUTIERE DE BITUME

***La concentration de cette substance dans la préparation EMULSION ROUTIERE DE BITUME ne conduit pas à son étiquetage pour les phrases de risque R 65 et R 66.***

#### 2-2-2

#### **Emulsifiant.**

- Nom générique

Amines grasses N° CAS : 84082-48-4  
N° EINECS : 281-995-0  
ou N° CAS : 92062-17-4  
N° EINECS : 295-532-5

- Symboles de classification CEE des substances dangereuses :
  - C Corrosif
  - N Dangereux pour l'environnement
- Phrases de risque : R 35, R43 ou R 34, R 22, R 43  
R 50 / 53, R 63

Version n° 5

Date : 31 / 08 / 06

*Edition du 31 Août 2006*

- Gamme de concentration  
*Concernant la corrosion (C), la concentration de cette substance < 1% dans la préparation EMULSION ROUTIERE DE BITUME ne conduit pas à son étiquetage.*  
*Concernant la dangerosité pour l'environnement (N), la concentration de cette substance > 0,1% mais < 0,25% dans la préparation EMULSION ROUTIERE DE BITUME ne conduit pas à son étiquetage.*

2-2-3

## Autres composants

- **Produits non classés dangereux selon les définitions des directives « Substances et Préparations Dangereuses de l'Union Européenne » :** Bitume
- **Produits classés dangereux et dont la concentration est inférieure aux valeurs de seuils (cf. tableau 1 de l'article 8 de l'arrêté du 9 novembre 2004).**

### - Acide chlorhydrique :

N° CAS : 7647 - 01-0

N° EINECS : 231 - 595 – 7

- Symboles de classification CEE des substances dangereuses :

C Corrosif

- Phrases de risque : R 34, R 37

- Concentration C < 1% dans la préparation EMULSION ROUTIERE DE BITUME

### - Chlorure de calcium :

N° CAS : 10043 – 52-4

N° EINECS : 233-140-8

- Symboles de classification CEE des substances dangereuses :

X<sub>i</sub> Irritant

- Phrases de risque : R 36

- Concentration C < 1% dans la préparation EMULSION ROUTIERE DE BITUME

***La concentration de ces substances ne conduit pas à l'étiquetage de la préparation EMULSION ROUTIERE DE BITUME.***

---

Version n° 5

Date : 31 / 08 / 06

*Edition du 31 Août 2006*

## 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Symboles et phrases de risque Néant

Principaux dangers lors de la manipulation de l'EMULSION ROUTIERE DE BITUME pendant l'exécution d'un chantier

Contact avec la peau et les yeux.  
Brûlures par contact avec la peau.  
Inhalation de vapeurs.

---

## 4 - PREMIERS SECOURS

Dans tous les cas d'accident grave, faire appeler immédiatement les secours médicaux d'urgence.

### 4-1 Informations en cas d'inhalation

Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeur, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.

### 4-2 Informations en cas de contact avec la peau

En cas de brûlure par aspersion :

Refroidir immédiatement et laver avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes.  
Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'y ait pas adhérence à la peau.

Ne jamais tenter d'ôter le liant chaud adhérent à la peau.

Transporter d'urgence en milieu hospitalier spécialisé

### 4-3 Informations en cas de contact avec les yeux

En cas de projection d'émulsion chaude, refroidir immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant si possible les paupières, pendant au moins 5 minutes et transporter d'urgence en milieu hospitalier spécialisé.

### 4-4 Informations en cas d'ingestion

Ne pas tenter de faire vomir, ni de faire boire

Transporter d'urgence en milieu hospitalier spécialisé.

---

## 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE – PREVENTION DES EXPLOSIONS ET DES INCENDIES

L'émulsion de bitume EMULSION ROUTIERE DE BITUME est un produit non inflammable dans les conditions normales d'utilisation.

### 5-1 Moyens d'extinction

Sans objet pour l'émulsion.

En cas d'incendie sur le site, refroidir les stockages d'émulsion EMULSION ROUTIERE DE BITUME pour éviter l'ébullition et les débordements par moussage qui pourraient en résulter.

---

## 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6-1 Précautions individuelles

En fonction des risques de salissures, il est recommandé de porter des équipements de protection individuelle appropriés. (voir §8).

### 6-2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le produit avec tout matériau inerte (sable, terre..).

Prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol (cuvette de rétention).

### 6-3 Méthodes de nettoyage

- Récupération

Contenir le produit, le récupérer et sabler si nécessaire les surfaces concernées.

---

## 7 – PRECAUTIONS DE MANIPULATION, D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

### Utilisation spécifique :

Liant hydrocarboné employé pour la construction et l'entretien des chaussées et notamment la réalisation d'enduits superficiels, couches d'accrochage, de cure ou de scellement.

### 7-1 Manipulation

Se conformer aux dispositions du règlement des installations classées.

Version n° 5

Date : 31 / 08 / 06

*Edition du 31 Août 2006*

- Mesures techniques

prévention de l'exposition des travailleurs

Pour les utilisations où le produit est pulvérisé à l'aide d'une lance, le port des équipements de protection individuel visés au § 8 et notamment un casque avec écran facial, protège-cou et combinaison isolante imperméable au produit est obligatoire.

Porter les équipements appropriés définis au § 8 avant tout mouvement de produit et en fonction des risques encourus.

- Précautions

générales

Ne jamais ajouter de solvants (ou fioul, gazole...) destinés à faciliter les opérations en cas d'obstruction.

Ne jamais contrôler le niveau d'une citerne en s'éclairant d'une flamme nue ou en fumant.

Ne jamais souder sur une citerne ou des tuyauteries vides non dégazées.

Afin de réduire le risque d'accident concevoir les installations pour éviter les projections et les fuites d'émulsion.

Eviter de respirer les vapeurs.

Ne pas manger, boire, fumer pendant les mouvements et l'utilisation du produit.

lors des mouvements du produit

Pour le transfert, (cas du dépotage d'une citerne routière dans une cuve), procéder par ASPIRATION à l'aide des pompes de réception et dans ce cas, NE JAMAIS PROCEDER PAR REFOULEMENT DANS UN FLEXIBLE POUR EVITER LES CONSEQUENCES D'UN ECLATEMENT EVENTUEL.

Ne pas transvaser l'émulsion avec des flexibles passant par un trou d'homme ou un orifice non prévu à cet effet.

Ne pas charger en pluie, pour éviter la formation de mousse.

Ne pas introduire d'émulsion dans une citerne contenant un produit dont la température est supérieure à 100 °C et vice versa.

- Conseils d'utilisation

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistant à une température de 100 °C minimum, aux acides et aux hydrocarbures.

## 7-2 Stockage

- Mesures techniques

Les installations destinées à recevoir l'émulsion doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Tout stockage doit être installé dans une cuvette de rétention étanche.

Eviter les dispositifs de pompage susceptibles de déstabiliser l'émulsion.  
(Bannir un brassage de longue durée à l'aide d'une pompe centrifuge).

- Conditions de stockage recommandées

En cas de stockage supérieur à 15 jours, procéder à une agitation modérée.  
Les éléments chauffants auront une puissance surfacique inférieure à  $1W/cm^2$ .

à éviter

Le stockage à une température inférieure à  $+5\text{ °C}$  et supérieure à  $90\text{ °C}$ .  
Ne jamais chauffer un réservoir ou une citerne si les éléments chauffants ne sont pas largement recouverts (minimum 15 cm).  
Cette disposition pourra être obtenue par l'installation d'un système automatique de coupure du chauffage asservi au contrôle de niveau.  
Ne pas réchauffer les pompes ou les conduites par une flamme nue.

- Matières incompatibles

Produits de nature basique ou susceptibles de provoquer la déstabilisation de l'émulsion.

## 7-3 Matériaux d'emballage / transport

- Matériaux d'emballage recommandés

Acier avec revêtement anti-corrosion.  
Pour les laboratoires utiliser des récipients en plastique ou en verre.

déconseillés

Aluminium, alliages de cuivre, zinc...

---

## 8 – PROCEDURE DE CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8-1 Valeurs limites d'exposition

Il n'existe pas de valeurs limites d'exposition pour cette préparation.

Version n° 5

Date : 31 / 08 / 06

*Edition du 31 Août 2006*

## 8-2 Contrôle de l'exposition professionnelle

- Equipements de protection individuelle :

En fonction des risques d'exposition, utiliser les équipements suivants :

### 8-2-1 Protection respiratoire

Obligation en cas d'intervention en atmosphère confinée.

### 8-2-2 Protection des mains

Gants imperméables et infusibles. (type NITRILE...)  
(norme NF EN 374 pour le risque chimique)

### 8-2-3 Protection des yeux

Casque avec écran facial ou lunettes de sécurité.

### 8-2-4 Protection de la peau autre que celle des mains et du corps

Porter un vêtement de travail approprié et des bottes (avec le pantalon à l'extérieur).

## 8-3 Mesures d'hygiène

Respecter les règles d'hygiène élémentaire.

En cas de souillure de la peau, se laver abondamment à l'eau, puis si nécessaire enlever le bitume à l'aide d'huile de paraffine ou d'un savon recommandé à cet effet.

N'UTILISER NI SOLVANT AROMATIQUE OU CHLORÉ, NI CARBURANT.

Faire nettoyer les combinaisons de protection au moins une fois par semaine et les remplacer dès que nécessaire.

Vérifier l'état des gants avant utilisation. Rejeter tout gant présentant une usure excessive ou une contamination interne notable.

---

## 9 – PROPRIETES PHYSICO- CHIMIQUES

### 9-1 Informations générales

#### Aspect

- Etat physique  
Liquide plus ou moins visqueux en fonction de sa température.

- Couleur  
Marron à noir.

**Odeur** Caractéristique.



Version n° 5

Date : 31 / 08 / 06

*Edition du 31 Août 2006*

## 9-2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH 2 à 4

### Températures spécifiques de changement d'état physique

- Ebullition 100 °C
- Solidification

Inférieure à 0 °C

### Point d'éclair

La détermination du point d'éclair opérée sans déshydratation avec les appareils vase ouvert (NF EN ISO 2592) et vase clos (NF EN ISO 2719) permet de faire les observations suivantes :

☒ au dessous de 80 °C : pas de détection

☒ de 80 °C à 100 °C : inadaptation de l'appareillage suite à l'instabilité du liquide mesuré qui provoque des déclenchements intempestifs, sans éclair ;

☒ au-dessus de 100 °C : sans objet

### Caractéristiques d'explosivité

Sans objet.

### Masse volumique

1000 ± 50 kg/m<sup>3</sup> à 25 °C.

### Solubilité

- Dans l'eau

Diluable.

## 9-3 Autres données importantes pour la sécurité

Température d'auto-inflammation Sans objet.

Conductivité électrique Non établie.

---

## 10 – STABILITE ET REACTIVITE DU PRODUIT

### 10-1 Conditions à éviter

La stabilité dans le temps étant limitée, ne pas stoker l'émulsion au delà de 15 jours. Si le stockage est supérieur à 15 jours et inférieur à trois mois, l'émulsion doit être remise en suspension par brassage modéré.

### 10-2 Matières à éviter

Produits de nature basique, ainsi que l'aluminium, zinc ....

Version n° 5

Date : 31 / 08 / 06

*Edition du 31 Août 2006*

## 10-3 Produits de décomposition dangereux

Non applicable.

---

## 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Non applicable

### Effets locaux

Non applicable

### Sensibilisation

- Contact avec la peau

Possibilité d'allergie en cas de contact répété).

---

## 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12-1 Ecotoxicité

En utilisation normale l'émulsion EMULSION ROUTIERE DE BITUME ne présente pas de risque.

En cas de déversement accidentel le bitume de l'émulsion peut engluer les organismes supérieurs et perturber le fonctionnement des stations d'épuration.

### 12-2 Mobilité

- Sol

Compte tenu de ses caractéristiques le produit n'est pratiquement pas mobile dans le sol.

- Eau

L'émulsion étant diluable et mobile dans l'eau, le bitume dispersé peut être véhiculé sur de grandes distances.

### 12-3 Persistance et dégradabilité

L'émulsion EMULSION ROUTIERE DE BITUME est un produit de construction dont le bitume, après rupture, présente une longue pérennité.

### 12-4 Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur les émulsions cationiques n'est disponible.

La bio-accumulation des composants du bitume seul est très peu probable en raison de son insolubilité et des poids moléculaires élevés des constituants. Sa bio-disponibilité pour les organismes aquatiques est très limitée.

---

Version n° 5

Date : 31 / 08 / 06

*Edition du 31 Août 2006*

La FDS du fluxant mentionne qu'il est bio-accumulable et partiellement dégradable.

## 12-5 Effets nocifs divers

Non concerné

---

## 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### Excédents et déchets

Recyclage ou à défaut incinération dans une installation agréée.

### Emballages souillés

Remise à une installation agréée.

### Dispositions locales

Code de l'environnement (Installations classées pour la protection de l'environnement)

Livre V, titre I : ICPE et textes d'application.

Code de l'environnement

Livre V, titre IV : Déchets

Décret N° 2002-540 du 18 avril 2002.

### Code déchets européen

Code 05 01 17 : mélanges bitumineux

---

## 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations nationales et internationales

- Par voie terrestre

RID/ADR ( 2005). non réglementé dans la mesure où le transport est toujours fait à une température < 80°C.

- Par voie maritime

I M D G. non réglementé.

- Par voie aérienne

OACI / IATA, non réglementé

### N° O N U

Sans objet.

### Précautions spécifiques

Maintenir hors gel

---

Version n° 5

Date : 31 / 08 / 06

*Edition du 31 Août 2006*

## 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Réglementation communautaire

Produit non dangereux selon la définition des directives « Substances et Préparations Dangereuses » de l'Union Européenne.

- Symboles Néant.
- Phrases R Néant.
- Phrases S  
S 24 / 25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux  
S 36 / 37 : Porter des vêtements de protection et des gants appropriés.  
S 62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### Réglementation française

- Code Sécurité Sociale  
Non applicable pour cette classe d'émulsion
- Code du travail  
Article R 241-50.
- Installations classées  
Nomenclatures N° 1520 –1521.
- Nomenclature rejets (voir § 13)  
05.01.17.

## 16 – AUTRES INFORMATIONS

### Rappel des phrases de risque des composants listées dans la rubrique 2 de ce document :

- R 22 Nocif en cas d'ingestion
- R 34 Provoque des brûlures
- R 35 Provoque de graves brûlures
- R 36 Irritant pour les yeux
- R 37 Irritant pour les voies respiratoires
- R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- R 50 / 53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
- R 65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Téléphone Entreprise pour informations techniques : 05.63.59.31.30

# EMULSION ROUTIERE DE BITUME

Page : 13 / 13

Version n° 5

Date : 31 / 08 / 06

*Edition du 31 Août 2006*

Date de création de la fiche (édition antérieure) 01 / 03 / 1999

Date de révision de la fiche Révision N° 4 du 31 / 08 / 2006, annule et remplace la fiche du 25 / 07 / 2005

## Recommandation à l'attention des utilisateurs

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités".

---

Fin du document

Nombre de pages : 13